

PLAN DE REPRISE DE L'ACTIVITÉ DES SERVICES MUNICIPAUX ACCUEILLANT DU PUBLIC MAIRIE DE CHÂTEAURENARD



Après deux mois de confinement pour endiguer l'épidémie de COVID 19, le début du déconfinement en France commence le 11 mai 2020.

Il s'agit là d'une reprise partielle, les consignes étant de privilégier le télé-travail, de respecter les gestes barrières, de se conformer aux consignes nationales en assurant la sécurité des usagers.

Un plan de continuité de l'activité des services municipaux, dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus, a été mis en place dès le 16 mars à la demande du Maire, Marcel Martel : mise en place d'une cellule de crise, accueil d'urgence des enfants de personnel soignant, travail à distance pour la majorité des agents administratifs, service minimum pour l'entretien des espaces publics, maintien des actions sociales auprès des personnes les plus fragiles.

Cependant, assurer l'accueil du public est une des missions essentielles d'une commune.

Cette reprise sera partielle afin de vous préserver et de préserver la santé de nos agents avec des missions prioritaires.

A partir du MERCREDI 13 MAI: les bureaux ouverts au public - voir tableau - le seront uniquement le lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 (sauf vendredi fermeture à 16h30) et en privilégiant le contact téléphonique ou email et la prise de rendez-vous. Toutes les mesures sanitaires ont été prévues : gel hydroalcoolique à l'entrée des bâtiments, installation de parois plexiglas dans les bureaux, port du masque obligatoire pour les administrés comme pour les agents, installation de marqueurs au sol pour matérialiser la distanciation sociale d'un mètre obligatoire en extérieur comme à l'intérieur.

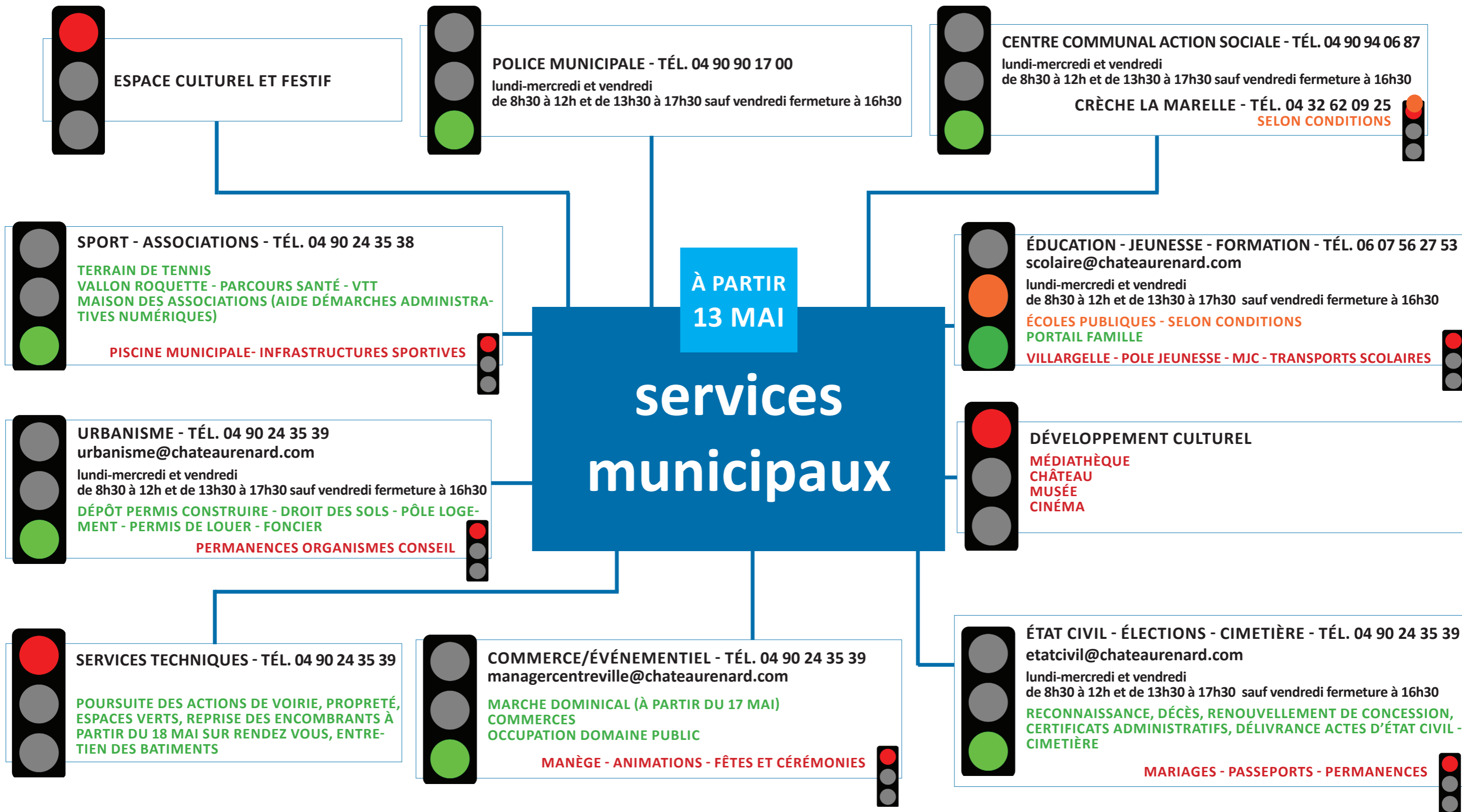
La situation évoluera tous les 15 jours et nous vous informerons des nouveautés via les réseaux sociaux et/ou le site internet de la ville.

Nous vous remercions de vous conformer à ces mesures, en tenant compte du fonctionnement à un taux de personnel réduit, mais qui a, à coeur, de remplir au mieux ses missions de service public.

Vous pouvez aussi choisir de nous laisser vos coordonnées afin que nous continuions, comme durant la crise sanitaire, à vous tenir informés, en vous inscrivant sur : communication@chateaurenard.com

LE DÉCONFINEMENT AU SEIN DES SERVICES MUNICIPAUX - CHÂTEAURENARD

EN VERT : OUVERT AU PUBLIC EN PRIORISANT LES RENDEZ VOUS - EN ORANGE : OUVERTURE SOUS CONDITIONS - EN ROUGE : FERMÉ AU PUBLIC JUSQU'À NOUVEL ORDRE



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

La déchetterie et le ramassage des ordures ménagères sont de la compétence de Terre de Provence ; se renseigner sur leur site - Collecte des déchets verts à raison de 1 fois par semaine et 1m³ par foyer sur RV au 04 90 24 35 39
Sacs de tri : toujours en distribution à l'accueil de la mairie tous les jours de 10h à 12h et de 14h à 16h - Aucun rassemblement de plus de 10 personnes autorisé - Déplacement maximum à 100 kms du domicile - Port de masques fortement recommandé dès que vous sortez de chez vous - Respect de gestes barrières